Procédure | Projets d'intégration et de maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail de la CPMT

Étapes à suivre pour le développement et le dépôt d'un projet*

Dépôt possible **en continu pendant l'année.*

1. Consulter le document synthèse sur les projets

Tout d'abord, prenez connaissance des projets réalisés et de leurs critères, en **consultant le document synthèse** produit par l'Alliance. Si vous souhaitez développer un projet, contactez-nous afin d'en savoir plus.

2. Remplir le formulaire d'intérêt : identifier les éléments indispensables

Après échange avec AXTRA, nous vous inviterons à **remplir un formulaire d'intérêt** décrivant les premiers éléments indispensables au développement d'un projet.

Liste de contrôle ①

- ❑ Un secteur d'activité précis
- ❑ Un poste unique (métier semi-spécialisé), avec son code CNP
- ❑ Un besoin parmi les entreprises du secteur
- ❑ Un mécanisme de formation (établissement d'enseignement, en entreprise, etc.)

AXTRA évaluera votre demande en fonction des critères de recevabilité de la CPMT et vous recontactera dans les meilleurs délais.

Date limite conseillée : six mois avant la date de dépôt visée

3. Remplir une demande de subvention préliminaire

Liste de contrôle ②

- ❑ La demande de subvention préliminaire, incluant :
    - La justification du besoin (perspectives d'emploi, etc.)
    - Le nombre de participant·es et d'entreprises visés
    - Les moyens retenus pour la formation et le suivi des apprentissages
    - Les ressources nécessaires (humaines, matérielles)
    - Le calendrier détaillé du projet (étapes et échéances)
- ❑ Le budget préliminaire

AXTRA vous contactera pour peaufiner ou préciser certains éléments en fonction des critères de la CPMT.

Date limite : deux mois avant la date de dépôt visée

4. Rédiger une demande de subvention finale

Liste de contrôle ③

- ❑ La demande de subvention révisée en fonction des commentaires fournis
- ❑ Le budget final
- ❑ Une lettre d'appui de votre organisme et de chaque partenaire impliqué (il ne s'agit pas d'une résolution du C.A.)
- ❑ Les lettres d'intérêt des entreprises participantes
- ❑ Le plan de formation détaillé
- ❑ Un avis écrit du CSMO couvrant le secteur visé, et une lettre d'appui au besoin

Une fois la demande finalisée, **AXTRA la soumettra à son conseil d'administration pour adoption et la déposera directement à la CPMT.**

Date limite : deux semaines avant la date de dépôt visée

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec :

Mylène Mattei
Chargée de projet principale – Développement et partenariats
mmattei@axtra.ca
514 721-3051 poste 2